



FICHE SUBSTANCE > GLYPHOSATE ET AMPA

Biomarqueurs et matrices testées

Le glyphosate ne s'accumule pas dans l'organisme. Le principal produit de dégradation du glyphosate dans les plantes et dans l'environnement est l'acide aminométhylphosphonique (AMPA). Le glyphosate et l'AMPA peuvent être mesurés dans l'urine. Ce dosage urinaire reflète une exposition au glyphosate et/ou à l'AMPA au cours des dernières heures (INRS, 2019 ; HBM4EU, 2019).

Valeurs de référence sanitaire

Il n'y a pas de valeurs de référence sanitaires établies pour ces substances.

Sources possibles d'exposition et effets

Le glyphosate est la substance active d'un désherbant total foliaire systémique (appliqué sur les feuilles d'une plante, il pénètre l'entièreté du végétal et le détruit jusqu'à la racine). Depuis 1974, le glyphosate est un des herbicides le plus employé pour détruire les vivaces à enracinement profond, les herbes annuelles ou bisannuelles dans certaines zones cultivées, mais également pour le désherbage des allées de parcs, jardins publics et trottoirs. En Belgique depuis 2017, l'utilisation et la vente de cet herbicide sont interdites aux non professionnels. Fin 2022, les Etats membres européens devront décider soit de son interdiction définitive soit de sa prolongation.

Le glyphosate se retrouve dans le sol, l'eau, l'air, et contamine également notre alimentation. Les voies d'exposition au glyphosate et à l'AMPA sont l'alimentation (présence de résidus sur les cultures) ; l'ingestion de poussières de sol contaminé ; l'inhalation du produit lors de son utilisation (dans les jardins ou dans les zones proches de cultures), le contact avec la peau lors de l'utilisation et via l'eau de boisson (principalement AMPA) (FLESH, 2019 ; HBM4EU, 2019).

Une exposition aiguë aux préparations à base de glyphosate est en général irritante voire caustique pour la peau et les muqueuses. Des réactions allergiques sont rapportées. L'ingestion volontaire ou accidentelle entraîne des atteintes sévères pouvant être d'évolution fatale. La présence de surfactant dans la préparation a été rendue responsable des complications pulmonaires fréquemment observées. L'exposition répétée cause des dermatites de contact. Une augmentation du risque d'apparition de certaines hémopathies (maladies affectant les composants du sang) a été rapportée mais aucune conclusion ne peut être rendue actuellement. Il n'existe pas de donnée sur les effets génotoxiques ou toxiques pour la reproduction du glyphosate (INRS, 2019).

Le caractère cancérigène du glyphosate fait l'objet de nombreux débats. Si le Centre International de Recherches contre le Cancer a classé le glyphosate comme probablement cancérigène pour l'homme (groupe 2A) (Guyton et al., 2015), différentes instances internationales comme l'ECHA (Agence européenne des produits chimiques), l'EFSA (Autorité européenne de sécurité des aliments) (EFSA, 2015), l'Institut fédéral allemand d'évaluation des risques (BfR) et un groupe d'experts de l'OMS (JMPR, 2017), estiment par contre que le glyphosate n'est pas cancérigène.



Comment réduire l'exposition ?

- Si vous disposez encore de restes d'herbicides à base de glyphosate ou de leurs emballages chez vous, rapportez ces produits dans un parc à conteneurs (catégorie « DSM » « Déchets spéciaux des ménages »).
- Utiliser des méthodes alternatives pour entretenir vos espaces verts sans recours aux pesticides. En Wallonie, de nombreuses associations sont actives dans la promotion des méthodes « naturelles » pour le jardin. Des conseils pour entretenir vos jardins sans pesticides sont disponibles sur <https://www.adalia.be/>
- Lavez-vous régulièrement les mains, surtout au retour du jardin et avant les repas pour éliminer la poussière qui colle aux mains. Ce conseil est particulièrement important pour les enfants qui portent souvent leurs mains à la bouche.
- Varier au maximum la nature et l'origine des aliments. Privilégier les fruits et légumes provenant de l'agriculture biologique.
- Laver ou mieux peler les fruits et légumes avant leur consommation pour éliminer les résidus de pesticides.

Sources

EFSA (2015). European Food Safety Authority. Conclusion on the peer review of the pesticide risk assessment of the active substance glyphosate. EFSA J 2015;13:4302.

Factsheet Glyfosaat en AMPA (2019). FLESH – Programme de biomonitoring humain flamand. https://www.milieu-en-gezondheid.be/sites/default/files/atoms/files/factsheet_glyfosaat_2019.pdf

Guyton KZ, Loomis D, Grosse Y, El Ghissassi F, Benbrahim-Tallaa L, Guha N, et al. 2015. Carcinogenicity of tetrachlorvinphos, parathion, malathion, diazinon, and glyphosate. The Lancet Oncology 16:490-491.

HBM4EU (2019) Scoping document (2nd round of prioritization). Prioritized substance group: pesticides. Consulté le 05/07/2021. https://www.hbm4eu.eu/wp-content/uploads/2019/03/HBM4EU_D4.9_Scoping_Documents_HBM4EU_priority_substances_v1.0-Pesticides.pdf

INRS (2019). Institut national de recherche et de sécurité. Glyphosate. Base de données Biotox (mise à jour novembre 2019). <http://www.inrs.fr/publications/bdd/biotox.html>

JMPR (2017). Joint FAO/WHO Meeting on Pesticide Residues, Evaluations. Pesticide residues in food - 2016.